

CANIS ETHICA

8 rue de la Roche
35400 Saint Malo, FR
+33 (0)6 7027 6352
www.canisethica.org



Saint Malo, le 12 octobre 2018

Dr. Susanne KEITEL

Directrice
Direction Européenne de la Qualité du
Médicament et des soins de santé
7 Allée Kastner, CS 30026
67081 Strasbourg

Objet : Médicaments immunologiques vétérinaires (MIV) _ Référence RZ/PH/2018-04570L

Copie :

M. Pascal DURAND

Eurodéputé les Verts,
Vice-président de l'Intergroupe
Européen sur le bien-être et
la conservation des Animaux

Mme Virginie ROZIÈRE

Eurodéputée Les Radicaux de Gauche
PARLEMENT EUROPEEN

Dr. Patrick DEHAUMONT

Directeur Général
DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Référence L.R.A.R : 1A 129 076 9352 0
28 mars 2016

Mme Věra JOUROVÁ

Commissaire chargée de la justice, des
Consommateurs et de l'Egalité des Genres
COMMISSION EUROPEENNE
Référence L.R.A.R : RK 36 312 443 8 FR
2 octobre 2018

Mme Rossella DELFINO

Cheffe d'Unité
Direction Générale de la Santé et
Sécurité Alimentaire
COMMISSION EUROPEENNE
Référence L.R.A.R : RK 88 766 194 2 FR
13 septembre 2017

Dr. Jean-Pierre ORAND

Directeur
AGENCE NATIONALE DU MEDICAMENT
VETERINAIRE (ANMV) _ ANSES
Référence : FD/KS 30.053
7 mars 2016

Mme Nathalie LOISEAU

Ministre chargée des Affaires Européennes
MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES
ETRANGERES
Référence L.R.A.R. n° 1A 151 733 2375 7
2 octobre 2018

Madame la Directrice,

Vous remerciant pour votre retour courrier. Nous prenons note de votre incompétence dans le dossier et vous assurons par la présente que vos conseils promulgués ont fait l'objet de toute notre attention sans toutefois nous apporter d'informations supplémentaires dès lors qu'ils ont déjà fait l'objet d'actions de notre part.

En effet, dès décembre 2015 d'abord par voie téléphonique et électronique, nous nous sommes tournés vers « l'autorité compétente pour la France soit l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) » sollicitant le Dr. Jean-Claude ROUBY, Chef de l'unité Evaluation des médicaments immunologiques puis par voie postale, sollicitant le Dr. Jean-Pierre ORAND, Directeur de l'ANMV.

Suite à l'information du Dr ROUBY quant à la simplicité de procédure administrative pour les Laboratoires Pharmaceutiques, dans la modification de leurs AMMs et protocoles de rappels de vaccinations, nous leur avons écrit ; l'ANSES estimant que c'était là de leur ressort et non du sien.

Concernant votre conseil de nous tourner « pour les autorisations de mise sur le marché européenne vers la Commission Européenne après avis du Comité des médicaments à usage vétérinaire (CVMP) de l'Agence européenne (EMA) (pour les procédures centralisées uniquement) », il met en évidence une énième lacune de la Commission Européenne dans ce dossier dès lors que celle-ci, au travers de notre plainte déposée le 13 septembre 2017 est au courant des vacuités hautement préjudiciables aux consommateurs et animaux domestiques entretenues par la Directive européenne 2004/28/CE.

Il lui incombe de prendre attache avec le CVMP et l'EMA afin de réviser cette directive, donc sa position diligemment.

Ce dossier met en lumière le cruel manque d'efficacité et de transparence des instances européennes sensées être au service de la protection des consommateurs européens et de leurs animaux ainsi que le talent déployé par celles-ci dans la démultiplication des montages administratifs ayant pour objet premier de décourager tous citoyens européens dans la sauvegarde de leurs droits.

Patiemment, depuis 2015, nous nous attelons à détricoter l'imbroglio administratif européen afin de mettre un terme à cette supercherie préjudiciable aux consommateurs européens et au bien-être animal dès lors que le droit européen prévaut, dès lors que les instances européennes pullulant grâce à nos impôts sont supposées à notre service et garantes d'une Europe juste et transparente.

Dans l'attente de la réponse de la Commission Européenne et de l'AFVAC, nous porterons plainte en plus haut lieu s'ils viennent à réaffirmer leurs positions discriminantes actuelles.

Nous vous prions d'agréer Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Thilo HANE
Présidente-Fondatrice